Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT DE PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF

Budget annexe TEOM

2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

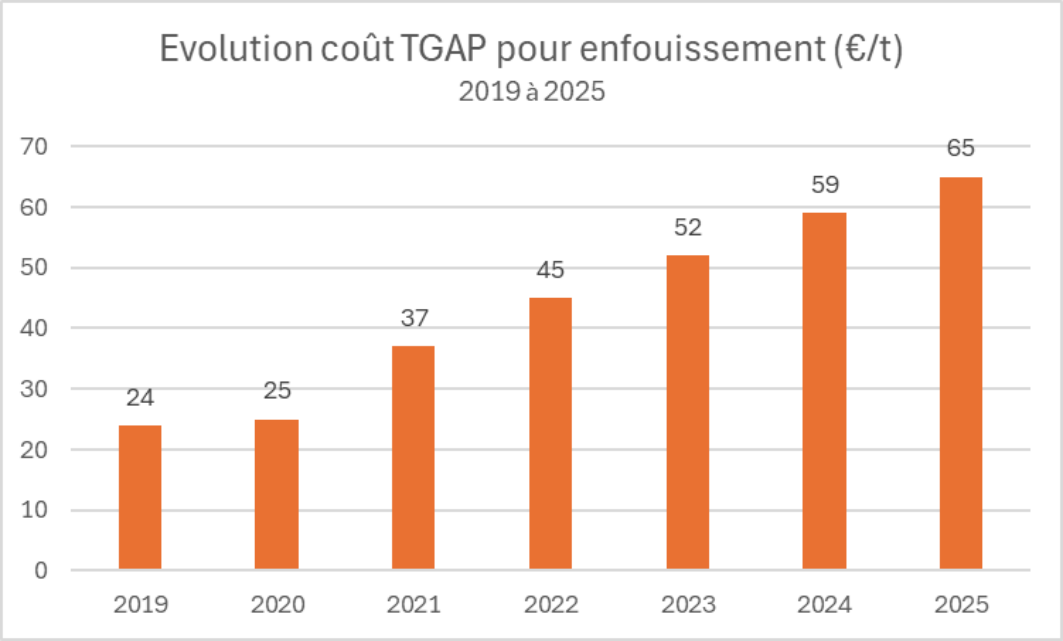
BUDGET ANNEXE TEOM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'effet ciseau constaté en 2023 s'est poursuivi en 2024 (avec un exercice qui s'est achevé par un déficit s'élevant à 191 000 €), malgré la hausse des taux de fiscalité en 2023 et s'accentue en 2025.

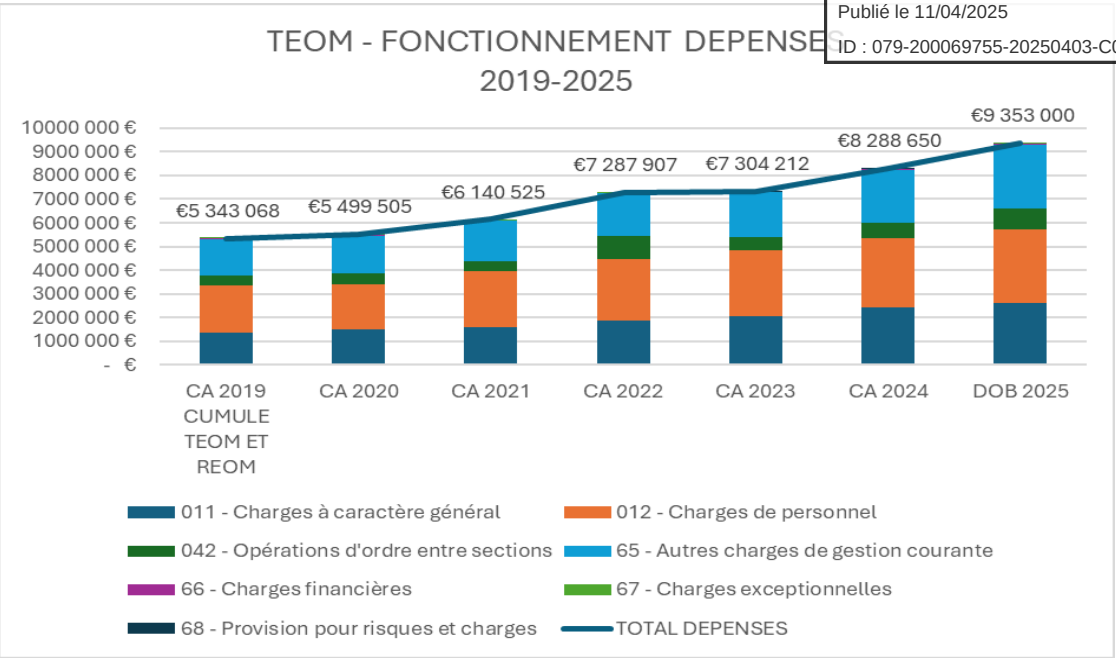
Les actions engagées pour diminuer les tonnages ne portent pas encore leurs fruits au niveau des dépenses de fonctionnement en raison du décalage de l'année de référence pour les tonnages utilisée pour calculer les contributions. De plus, l'augmentation des coûts du SMITED (+ 287 924 € en 2024) fausse les efforts réalisés par la collectivité.

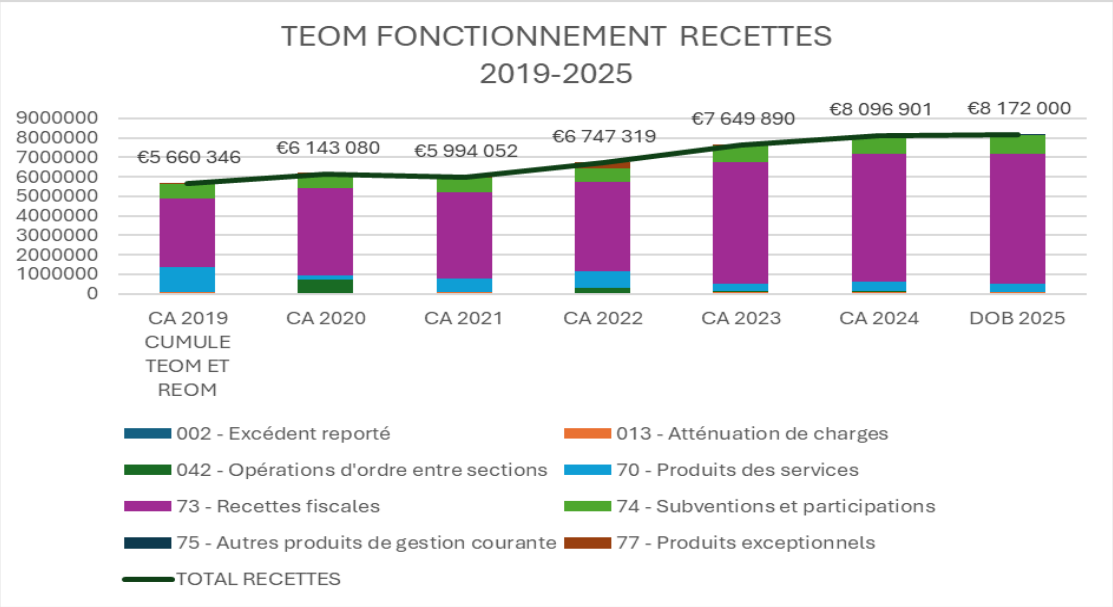
De plus, les cours de revente de matériaux ne sont pas remontés et n'ont jamais atteint les niveaux historiques post-covid. Enfin, de manière globale, les subventions de projets ont régressé.



Les schémas ci-dessous montrent le décalage entre l'évolution des dépenses qui s'envole et l'évolution des recettes qui stagne :

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF





Les premières inscriptions budgétaires pour l'exercice 2025 ne permettaient pas d'équilibrer le budget. Les premières prévisions prévoyaient un déficit de l'exercice d'environ 950 000 €.

Une réunion politique s'est tenue le 30 janvier 2025 au cours de laquelle 54 élus ont participé, en groupes de travail, à des ateliers visant à établir des pistes d'optimisation financières et des dégager des priorités dans les actions à mettre en place.

À la suite de ce travail, des actions ont été présentées, permettant de réduire le déficit prévisionnel à environ 375 000 €. D'autres leviers financiers ont donc dû être proposés, parmi lesquels une subvention versée par le budget principal en utilisant la provision constituée pour le projet de territoire, soit une subvention d'équilibre à hauteur de 250 000 €.

Ces leviers financiers permettent d'envisager un résultat à l'équilibre pour 2025, ainsi qu'à dégager un excédent supplémentaire pour les exercices à venir, au regard des incertitudes et de l'absence de visibilité à long termes sur ce budget et des investissements réglementaires à conduire.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

Actions déjà mises en œuvre :

	ÉCONOMIES GÉNÉRÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRES
Nouveau mode de collecte + PLPDMA → traitement des OM	353 000 €	/
Mise en place barrièrage Sauzé-Vaussais et Mougon	90 000 €	/
Mise en place des filières REP (sur 2025)	114 000 €	171 000 €
Lavages des bacs en régie	90 000 €	
Financement des actions prévention sur 2 à 3 ans		75 000 € (en 2025) *226 000 € en totalité*
TOTAL	**647 000 €**	**246 000 €**

Actions validées :

	ÉCONOMIES GÉNÉRÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRES	IMPACT RÉSULTAT 2025
Fermeture au public des ISDI de Coudré et Hanc	8 700 €		7 500 €
Hausse tarifs des encombrants professionnels en déchèteries	/	2 000 €	1 600 €
Vente des gravats concassés		80 000 €	40 000 €
Limiter le refus de tri	100 000 €		25 000 €
Réorganisation de l'activité	67 000 €	/	34 200 €
Remaniement de la RS		430 000 €	215 000 €
TOTAL	**175 700 €**	**512 000 €**	**323 300 €**

Actions sélectionnées en collectif :

ACTIONS	ÉCONOMIES GÉNÉRÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRES	IMPACTS FONCTIONNEMENT 2025
Collecte des cartons avec réutilisation colonnes aériennes emballages	45 000	40 000	85 000
Accélérer le contrôle d'accès	100 000	/	45 000
Nouvelles modalités de collecte des encombrants : sur inscription pour une optimisation de la collecte	20 000	/	20 000
Interdire les tontes en déchèteries	44 000	/	29 000
Baisse de 80 000 € (1 300 composteurs en moins) des crédits du plan d'actions validé pour l'achat des composteurs	80 000	/	80 000
Vente du 2ème composteur à prix coutant	/	1 000	500
Arrêt de la location des broyeurs	9 000	- 3 000	3 000
TOTAL	**298 500**	**38 000**	**262 500**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

Les prévisions budgétaires présentées ci-dessous tiennent donc compte des actions et leviers mis en place afin de réduire les dépenses, voire de générer des recettes supplémentaires.

La section de fonctionnement du budget annexe TEOM se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2023	2024		2025
CHAPITRE		COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGETE	COMPTE ADMINISTRATIF	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 073 829 €	2 490 588 €	2 416 776 €	2 401 281 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 752 749 €	3 002 004 €	2 945 783 €	2 963 200 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 000 €		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	550 280 €	860 500 €	658 140 €	796 274 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 905 023 €	2 312 686 €	2 231 253 €	2 907 088 €
66	CHARGES FINANCIERES	11 770 €	33 951 €	33 845 €	50 278 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 216 €	3 000 €	400 €	1 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 344 €	2 453 €	2 453 €	- €
TOTAL		7 304 212 €	8 735 182 €	8 288 650 €	9 119 121 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2023	2024		2025
CHAPITRE		COMPTE ADMINISTRATIF	BUDGETE	COMPTE ADMINISTRATIF	TOTAL
002	EXCEDENT REPORTE		662 997 €		471 247 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	83 873 €	30 000 €	73 803 €	60 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	38 128 €	50 900 €	49 012 €	85 828 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES	388 410 €	520 600 €	485 401 €	807 000 €
731	IMPOTS ET TAXES	6 266 910 €	6 508 768 €	6 545 927 €	6 675 856 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		954 917 €	911 486 €	1 012 191 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	830 964 €	7 000 €	4 599 €	7 000 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 €		24 998 €	- €
78	REPRISE SUR PROVISIONS	41 604 €		1 675 €	- €
TOTAL		7 649 890 €	8 735 182 €	8 096 900 €	9 119 121 €
RESULTAT		345 678 €	- €	- 191 750 €	- €

L'autorisation d'engagement en cours sur 2024 se poursuit :

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AE 2024-02 ACQUISITION COMPOSTEURS	BP 2024	2024	DEPENSES	787 380,00 €	115 990,00 €	350 935,00 €	320 455,00 €
		2024	RECETTES	4 536,00 €	756,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €
	BP 2025	2024	DEPENSES	786 485,36 €	115 095,36 €	213 110,00 €	458 280,00 €
		2024	RECETTES	75 000,00 €	- €	37 500,00 €	37 500,00 €

I. LES DEPENSES

- CHAPITRE 011 –Charges à caractère général : 2 401 281 €

Les prévisions de ce chapitre sont inscrites au plus juste et comprennent les contrats et prestations de service, dont la prestation auprès de la SPL Unitri dont les coûts ne sont à ce jour pas encore connus et pourraient, selon toute vraisemblance, évoluer à la hausse. Il prévoit également : le remboursement du carburant et des locaux du SIVU au budget principal, l'entretien des véhicules, des locations d'engins, les fluides.

- CHAPITRE 012 – Charges de personnel : 2 963 200 €

Ce budget prend en compte les éléments de contexte suivants :

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

- Augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL : 34 000 €
- Le recours à l'intérim, à hauteur de 300 000 €.

- **CHAPITRE 65 – Charges de gestion courante : 2 907 088 €**

Ce chapitre comprend la participation au SMITED à hauteur de 2 587 000 €. Le coût à la tonne s'élève à 225 € HT pour 2025, contre 182 € HT en 2024 et 152 € HT en 2023.

Sont également inscrits à ce chapitre des reversements de subventions au titre de la prévention et de la collecte sélective, pour un montant global de 37 000 €, ainsi que des abonnements et redevances logiciels pour environ 38 000 €.

- **CHAPITRE 66 – Charges financières : 50 278 €**

- **CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles : 1 000 €**

- **CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre entre sections : 796 274 €**

La nomenclature M57 impose les amortissements au prorata-temporis (dès la date du mandat). L'impact sur cet exercice est lié au volumes des investissements réalisés.

II. LES RECETTES

- **CHAPITRE 013 – Atténuations de charges : 60 000 €**

Elles correspondent à l'estimation des remboursements par les assurances, des congés pour maladie des agents de la collectivité.

- **CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre entre sections : 85 828 €**

L'étalement des subventions d'équipement s'élèvent pour 2025 à 31 600 €.

Les travaux et la main d'œuvre en régie ont été estimés à 54 200 €.

- **Chapitre 70 – Produits des services : 807 000 €**

Il s'agit dans ce chapitre de retracer les recettes issues de la tarification de services et de la vente de produits parmi lesquelles on trouve :

- Vente de matériaux : 325 500 €
- Redevance spéciale : 292 000 €
- Autres produits déchèteries : 119 000 €
- Location et prestations de broyage : 3 600 €
- Tarification en déchèteries : 20 300 €
- Collecte cartons : 45 000 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

- **Chapitre 731 – Recettes fiscales : 6 675 856 €**

Ce chapitre comprend la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les bases ont été notifiées début mars. L'évolution des bases locatives apporte une recette supplémentaire de 130 000€ par rapport à l'exercice 2024 à taux égal.

- **Chapitre 74 – Subventions et participations : 1 012 191 €**

Ce chapitre comprend les subventions et participations reçues notamment de la part des éco-organismes au titre des actions mises en place par la collectivité dans le cadre de la collecte sélective, de la prévention et des collectes en déchèteries.

- **CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante : 7 000 €**

Il s'agit sur ce chapitre de remboursements exceptionnels, comme les indemnités liées aux sinistres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal se décompose comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2023	2024		2025
INVESTISSEMENT		CA 2023	BUDGETE 2024	CA 2024	TOTAL
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		266 389,13		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	38 127,66	50 900,00	49 012,11	85 828,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		53 000,00	47 779,86	65 000,00
13	SUBVENTIONS		4 918,56	4 918,56	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	313 244,77	334 600,00	334 454,97	249 818,07
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 010,16	133 438,66	74 263,08	70 450,86
204	SUBVENTION EQUI. VERSEES		22 500,00	9 927,39	47 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 023 350,68	1 177 921,39	342 373,62	1 768 482,05
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	687 815,26	1 422 292,65	912 764,44	722 824,49
27	AUTRES IMMOB FINANCIERES				0,00
TOTAL DEPENSES		2 155 548,53 €	3 465 960,39 €	1 775 494,03 €	3 009 903,47 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			2024		2025
CHAPITRE		CA 2023	BUDGETE 2024	CA 2024	TOTAL
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				751 446,47
021	VIREMENT DE SECTION A SECTION		30 000,00		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	550 280,17	860 500,00	658 140,20	796 274,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		53 000,00	47 779,86	65 000,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	313 523,72	1 121 153,91	861 831,57	318 894,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	27 056,96	162 908,00	25 578,00	235 889,00
16	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 238 398,48	1 200 000,00	842 400,00
TOTAL RECETTES		890 860,85 €	3 465 960,39 €	2 793 329,63 €	3 009 903,47 €
RESULTAT		- 1 264 687,68 €	- €	1 017 835,60 €	- €

Les autorisations de programme en cours, à savoir les colonnes enterrées, l'harmonisation des modes de collecte et les travaux de la déchetterie de Lezay, se poursuivent en 2025.

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	D/R	MONTANT AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP2023-03 FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES	DM AVRIL	2023	DEP	1 149 980,00 €	1 171,32 €	211 308,68 €	265 000,00 €	265 000,00 €	407 500,00 €
		2023	REC	723 204,48 €	- €	129 603,64 €	165 964,16 €	165 964,16 €	261 672,52 €
	BP 2025	2023	DEP	1 149 206,55 €	1 171,32 €	72 312,23 €	296 743,00 €	238 907,00 €	540 073,00 €
		2023	REC	711 085,00 €	- €	- €	216 284,00 €	149 747,50 €	345 053,50 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP Antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025
22009 - HARMONISATION DES MODES DE COLLECTE	BP 2024	2020	DEP	**993 751,04 €**	541 806,56 €	348 468,32 €	103 476,16 €	
		2020	REC	**163 500,00 €**	88 347,07 €	56 392,66 €	18 760,27 €	
	BP 2025	2020	DEP	**1 022 601,14 €**	541 806,56 €	348 468,32 €	- €	132 326,26 €
		2020	REC	**165 030,50 €**	88 347,07 €	56 392,66 €	639,77 €	19 651,00 €

PROG	LIBELLE	ANNEE AP	DEP REC	MONTANT AP	CP Antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
22004 - Déchèterie de Lezay	BP 2024	2017	DEP	**1 441 657,14 €**	81 867,10 €	39 802,76 €	614 939,69 €	705 047,59 €	
		2017	REC	**264 837,74 €**	37 235,06 €	4 723,46 €	58 933,22 €	163 946,00 €	
	BP 2025	2017	DEP	**1 429 732,74 €**	81 867,10 €	39 802,76 €	614 939,69 €	652 217,19 €	40 906,00 €
		2017	REC	**252 354,25 €**	37 235,06 €	4 723,46 €	58 933,22 €	141 462,51 €	10 000,00 €

La création d'une nouvelle autorisation de programme est proposée en 2025, pour la réalisation de plateformes.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	D/R	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2025	2026	2027
AP2025-04 REALISATION DE PLATEFORMES	BP 2025	2025	DEP	297 285,28 €	90 280,00 €	117 172,80 €	89 832,48 €

II. LES DEPENSES

- **CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes : 249 818 €**

Ce budget correspond au remboursement en capital des emprunts du budget annexe TEOM pour l'année 2025.

- **CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles : 33 950 € (hors RAR)**

Ce chapitre comprend notamment les projets suivants :

- Contrôle d'accès des déchèteries : 6 840 €
- Frais d'insertion pour les véhicules lourds et divers matériels : 9 510 € €
- Frais d'études pour les colonnes enterrées : 9 000 €
- Frais d'insertion et d'études pour la déchèterie de Melle: 6 200 €

- **CHAPITRE 204 – Subventions d'équipements versées : 47 500 €**

On retrouve dans ce chapitre les subventions d'équipement versées aux communes et aux particuliers pour l'achat de broyeurs.

- **CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles : 1 617 126 € (hors RAR)**

Ce budget comprend également le renouvellement de la flotte de véhicules : 1 010 000 €

- 1 télescopique
- 1 semi-verre
- 1 polybenne
- 1 véhicule léger

Ainsi que des achats :

- La vidéo protection des déchèteries
- Les travaux de mises aux normes des déchèteries
- L'harmonisation des modes de collecte sur Aigondigné
- Achats matériels divers pour les déchèteries (transpalette bennes, caissons
- Renouvellement des BAV
- Déploiement des caissons de réemploi en déchèteries

- **CHAPITRE 23 – Travaux en cours : 688 129 €**

Ce chapitre comprend :
- Les travaux de mise aux normes de la déchèterie de Melle
- Les travaux de terrassement pour les colonnes enterrées

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-C03_04_2025_14-BF

- Les travaux pour les plateformes en béton

- **CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre entre sections : 85 828 €**

Ce chapitre comprend :
- La dotation aux amortissements des subventions d'investissement
- La main d'œuvre en régie

- **CHAPITRE 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : 65 000 €**

Il s'agit d'opérations qui s'équilibrent au sein de la section d'investissement et qui ont pour objet de constater la réalisation des travaux ou des études ou frais d'insertion.

III. LES RECETTES

- **CHAPITRE 10 – Dotations et apports : 318 894 €**

Ce chapitre comprend le FCTVA pour un montant de 318 894 € qui est calculé en fonction des prévisions d'achats de matériels et de travaux. Ce dernier peut être amené à varier en fonction des réalisations.

- **CHAPITRE 13 – Subventions d'équipement : 235 889 € (hors RAR)**

Les subventions d'investissement attendues en 2025 sont :

Libellé	Montant
AP – FOURNITURE ET COLONNES ENTERREES	184 110 €
SUBVENTION DIVERSES (projet tri hors foyer)	21 863 €
SUBVENTION DIVERSES (Projet caissons réemploi)	29 916 €
	235 889 €

- **CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes : 842 400 €**

Il est inscrit des emprunts prévisionnels afin de financer l'achat de véhicules lourds.

- **CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre entre sections : 796 274 €**

Ce chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations.

- **CHAPITRE 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : 65 000 €**

Il s'agit d'opérations qui s'équilibrent au sein de la section d'investissement et qui ont pour objet de constater la réalisation des travaux ou des études ou frais d'insertion.